

Sauvetage d'un lapin

Dimanche 11 août, un lapin domestique a été secouru par les agents de la police municipale à la suite d'un signalement d'un riverain, témoin de son abandon, dans le parc Anne-de-Kiev. Apeuré et fragile, l'animal a immédiatement été confié au centre animalier SACPA (Société d'assistance pour le contrôle des populations animales) où son état s'est rapidement amélioré.

Durant l'été, l'abandon de nos amis à quatre pattes augmente fortement. Pour un animal domestiqué, même un lapin, le retour en pleine nature est très dangereux pour sa santé. Cet acte de maltraitance est puni d'une peine pouvant aller jusqu'à 45 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement.

Publié le 23 août 2024

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jedi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jedi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).